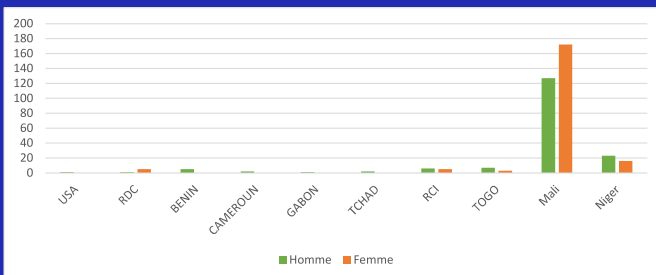


PROTECTION INTERNATIONALE DES RÉFUGIÉS

Au cours du 3^e trimestre 2025, **376** demandes d'asile ont été enregistrées par le Ministère, à travers le Secrétariat permanent de la Commission nationale pour les Réfugiés (SP/CONAREF). **53,45%** de ces demandes enregistrées sont introduites par des femmes et **46,55%** par les hommes. La majorité des demandeurs d'asile proviennent du Mali (**299**), suivi par le Niger (**39**).



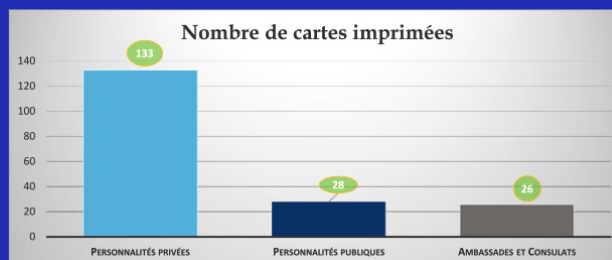
L'enregistrement des demandeurs d'asile constitue un acte de protection internationale que le Gouvernement burkinabè accorde aux étrangers vivant sur le territoire national qui en soumettent la demande. Par cet acte, le Burkina Faso offre son hospitalité, et exprime sa solidarité à ces étrangers, conformément à ses engagements internationaux.

« Diplomatie burkinabè en chiffres »

FRÉQUENTATION DES SALONS OFFICIELS DES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE OUAGADOUGOU ET DE BOBO-DIOULASSO

Au cours du 3^e trimestre 2025, **187** cartes d'accès aux salons d'honneur des aéroports de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ont été accordées à des personnalités publiques et privées, ainsi qu'à des personnels diplomatiques des Ambassades et consulats généraux accrédités au Burkina Faso.

A l'analyse du graphique ci-dessous, le plus grand nombre de cartes a été délivré au profit de personnalités issues du privé, soit **71,12%**.



PROTECTION DES BURKINABE A L'ETRANGER

Au 30 septembre 2025, **282 409** actes d'état civil, documents administratifs (certificats de résidence, certificat de vie, attestation de nationalité, d'identité, etc.) et de voyage (laissez-passer) ont été délivrés par nos **Ambassades et Consulats généraux** au profit de nos compatriotes à l'extérieur.

La délivrance des actes et documents administratifs au profit des Burkinabè de l'extérieur constitue une importante mission de nos Missions diplomatiques et Postes consulaires, afin de contribuer à l'intégration socioprofessionnelle de nos compatriotes dans les pays d'accueil.



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION REGIONALE
ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

DIRECTION DES STATISTIQUES
SECTORIELLES ET DE L'EVALUATION

DEPLIANT STATISTIQUE TRIMESTRIEL

Le dépliant statistique « Diplomatie burkinabè en chiffres » est un document statistique qui présente et publie, chaque trimestre, des données statistiques sur les actions phares de l'activité diplomatique. Il a une valeur informative qui permet à la fois aux décideurs de valoriser et de faire connaître aux citoyens quelques résultats chiffrés des activités réalisées par le Ministère et de documenter le processus de prise de décision.



Depl_stat_MAE003

3^{ème} trimestre 2025
3^{ème} Edition

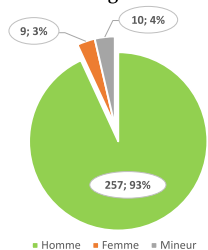
ASSISTANCE AUX MIGRANTS DE RETOUR

276 migrants ont été accueillis par le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur au cours du 3^e trimestre de l'année 2025, contre 550 migrants au 2^e trimestre, soit une régression de **49,81%**. La protection et l'assistance aux migrants de retour sont assurées par le Ministère en collaboration avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM).

Comme l'indique le graphique ci-dessous, sur l'ensemble des migrants de retour, les hommes sont les plus nombreux, soit **93% contre 3%** pour les femmes et **4%** pour les mineurs.

NB : Les variables retenues pour la désagrégation des données par l'Organisation internationale pour les Migrations et la Direction générale des Burkinabè de l'extérieur (DGBE) sont : le sexe (homme, femme) et l'âge (mineur). Toutefois, les mineurs constituent une catégorie à part entière, et le sexe du mineur n'est pas déterminé.

Nombre de migrants accueillis



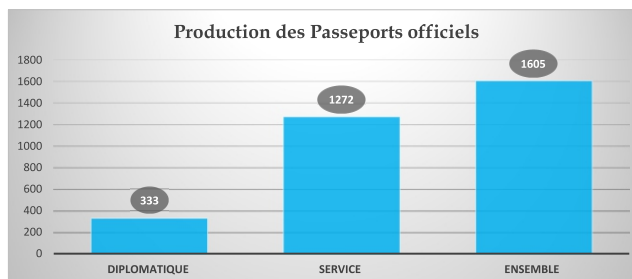
CONTRIBUTION DE LA DIASPORA BURKINABÈ À L'EFFORT DE PAIX

Au titre de la contribution à l'effort de paix, la diaspora burkinabè a mobilisé **215 691 691 FCFA** au profit du Fonds de Soutien patriotique (FSP), soit un montant de **7 900 201 FCFA** du 30 juin au 21 septembre 2025.

Le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, à travers les Missions diplomatiques et Postes consulaires (MDPC), intensifie les actions de communication et de sensibilisation à l'endroit de nos compatriotes vivant à l'extérieur afin de maintenir cette dynamique de contribution au Fonds.

PRODUCTION DE PASSEPORTS OFFICIELS (DIPLOMATIQUES ET DE SERVICE)

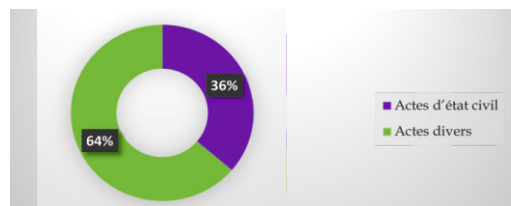
Au 3^e trimestre 2025, **1605** passeports officiels ont été délivrés par le Ministère au profit de personnalités burkinabè contre **974** au 2^e trimestre soit une progression de **64,78%**. De cette production, **79,25%** sont destinés aux agents de l'Etat (fonctionnaires civils et forces de défense et de sécurité) contre **20,75%** de passeports diplomatiques.



LÉGALISATION D'ACTES D'ÉTAT CIVIL ET D'ACTES DIVERS

4390 actes ont été légalisés par les services compétents du Ministère au cours du 3^e trimestre. **64%** de ces légalisations ont concerné des actes divers contre **36%** d'actes d'état civil. Le nombre de légalisations a connu une hausse de **24,64%** par rapport à celui du 2^e trimestre qui était de **3522**.

NB : Un acte divers désigne tout document autre qu'un acte d'état civil. Il s'agit des diplômes, des certificats, des relevés de notes, etc.



La légalisation des actes destinés à produire des effets à l'étranger est assurée par le Ministère en charge des Affaires étrangères, conformément aux dispositions du Décret n°93-113/PRE/REX du 13 avril 1993, portant modalités de légalisation d'actes, de titres et de documents.

PRODUCTION DE PASSEPORTS OFFICIELS (DIPLOMATIQUES ET DE SERVICE)

Au cours du 3^e trimestre de l'année 2025, **50 532 000 FCFA** ont été mobilisés par la régie de recette de l'Administration centrale contre 32 497 900 FCFA au trimestre précédent.

Considérant les natures des recettes, les légalisations d'actes d'état civil et de documents divers viennent en première position avec **16 566 000 FCFA** de recettes encaissées, soit **32,7%** de l'ensemble des recouvrements du trimestre.

TRADUCTION DES DOCUMENTS

487 demandes de traduction ont été traitées par le Ministère, à travers le Bureau de l'Interprétation et de la Traduction (BIT) durant le 3^{ème} trimestre. Ces demandes ont donné lieu à un total de **1443** pages traduites.

Parmi les quatre (4) langues de traduction (français, anglais, espagnol et arabe), l'anglais représente la plus grande part avec **985 pages** traduites, soit **68,28%** de l'ensemble des traductions, contre **458** pour les autres langues, soit **31,72%**.

Répartition du nombre de pages traduites par langue

